

Pourquoi UDPA ne signe pas l'accord d'intéressement 2024 - 2026

EN BREF

La négociation du nouvel accord d'intéressement pour la période 2024 - 2026 s'est achevée.

Pour la 1ère fois, l'UDPA ne s'est pas associée à la signature de cet accord.

(L'accord sera néanmoins valide, deux autres organisations syndicales l'ayant signé.)

Les +

Les élus de l'UDPA se félicitent d'avoir obtenu dans le nouvel accord :

- **un montant supplémentaire au maximum de 3%** dans le cadre légal du principe de sur-intéressement de la Masse Salariale Brute,
- une **augmentation de l'enveloppe d'intéressement passant de 10% à 11%** de la Masse Salariale Brute (MSB),
- un accroissement important des critères RSE.

Les -

Alors que le gouvernement a invité les entreprises à négocier une **modalité de partage de la valeur avec leurs salariés**, les critères mis en place par l'accord AXA France pour le versement du sur-intéressement sont tellement ambitieux que pour obtenir son versement, il faudrait que l'entreprise augmente dans des proportions très importantes son résultat opérationnel :

- ☞ pour 1 % de sur intéressement 2024 -> le résultat opérationnel devra croître de 26%,
- ☞ pour 2 % de sur intéressement 2024 -> le résultat opérationnel devra croître de 38%,
- ☞ pour 3 % de sur intéressement 2024 -> le résultat opérationnel devra croître de 50%.

Pour l'UDPA, cela paraît peu vraisemblable, puisque en faisant de très bons résultats, ce résultat a crû de 3 % entre 2022 et 2023, et de 12 % entre 2021 et 2022.

Autre point bloquant pour l'UDPA, la Direction garde inchangée la formule de calcul qui retrace le taux de la Participation à celui obtenu pour l'Intéressement (*si la participation d'entreprise (P) est comprise entre 0% et 11% de la MSB, le montant de la participation s'impute totalement sur l'intéressement (Ic), calculé selon la formule de calcul retenue dans le présent accord : Intéressement versé = Ic - P »*).

L'UDPA ne pouvait signer ce jeu de dupes !



La Direction refuse de faire un effort exceptionnel envers les salariés dès cette année.



Alors que Guillaume Borie a légitimé en mars 2024 la demande des élus sur un partage des bénéfices plus équitables envers les salariés, la Direction ne lâchera rien sur l'intéressement 2023 malgré les bons résultats du groupe et d'AXA France en 2023 :

👉 La direction d'AXA France refuse de **faire un effort exceptionnel dès cette année** pour démontrer son souhait de redistribuer les bénéfices auprès des salariés et refuse de dépasser le plafond à 10% !

Si vous avez des questions,
n'hésitez pas à nous contacter sur
service.udpa@axa.fr



Vos ÉLUS UdpA SONT À VOTRE ÉCOUTE

Nanterre-Opéra	Jacques QUINOL	VDF	Marseille-Nîmes
Gilles BARY	Gwenaële REGNIER	Sarah KANDIL	Hassan AKID
Yves BRETTEL	Giulia SCHUMACHER	Yassine KHESSOUMA	Michel FAGET
Guillaume CAUVIN	Dijon-Strasbourg-Nancy	Inès MAHDJOUB	Eric FOULHAC
Pierre CLERC	Xavier BOULLY	Nantes-Angers-Isneauville	Balma
Michel COLIN	Lyon	Magalie IMBAULT	Fernando JORGE
Alexandra FIRMANO	Murielle PHAURE	Emily LAMBERT	Frederic RETY
Sylvaine HARDY	Elsa MICHALET	Anne-Charlotte LAUMONIER B.	La Réunion
Marie-Laure MARCHAND	Christophe RADA	Pessac	Katy NATIVEL
Corinne MARZOLF	Marly	Patricia DUMAS	Isneauville
Nathalie PACITTI-DIAZ	Sophie DUMAS	Yvane RYCKEBUSCH	Jean-Pierre VASSARD